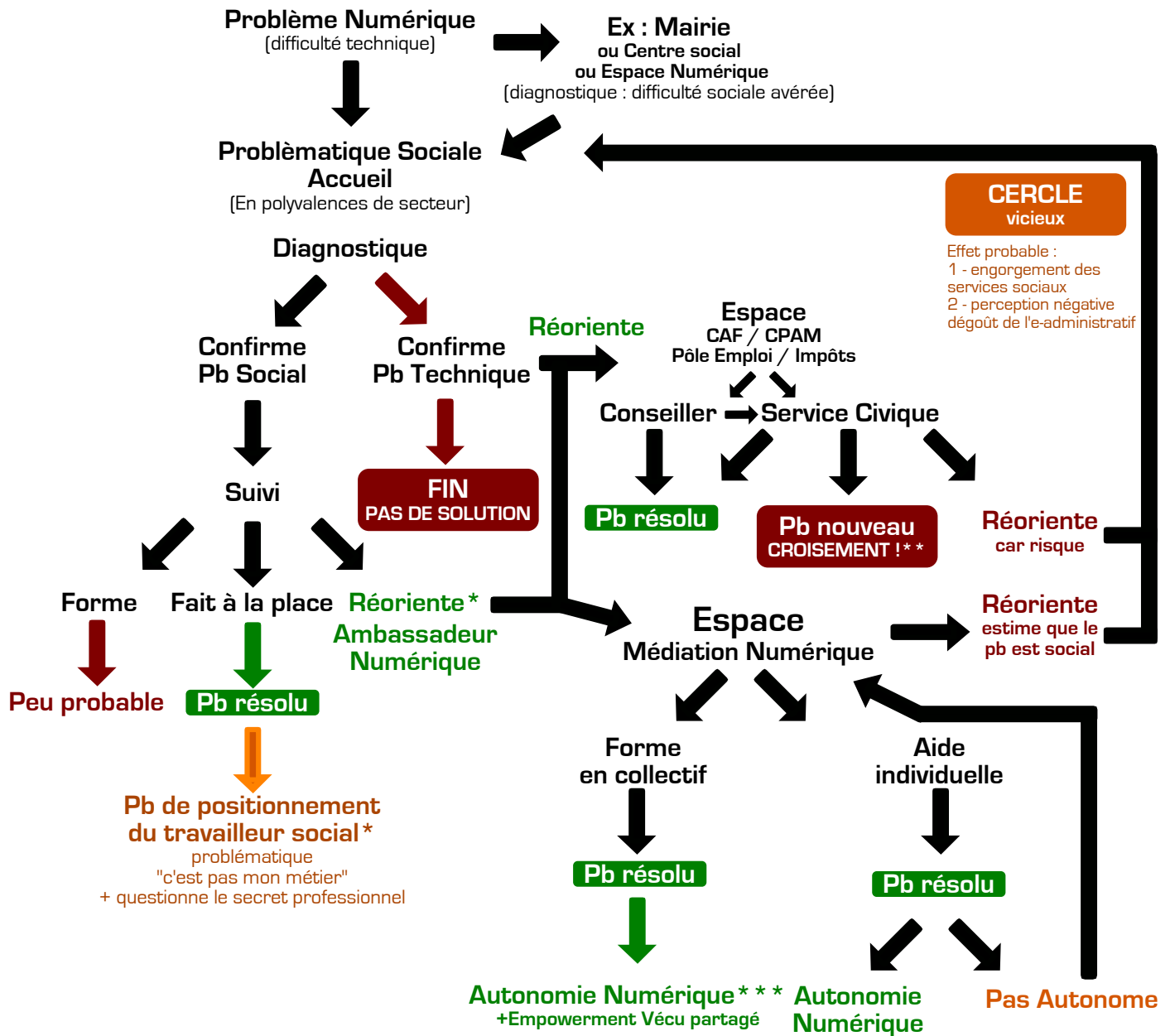


Inclusion Numérique

2 - Problématique Sociale et numérique



* : Les travailleurs sociaux comme les assistantes sociales doivent pouvoir réorienter, cela suppose être capable de faire un diagnostic numérique. A titre d'exemple c'est le rôle des ambassadeurs numériques du SSDP13. De plus former les AS permet de comprendre les notions de données confidentielles et d'un secret professionnel dans un environnement très numérique. Le travail social doit intégrer un numérique qui modifie le rapport à l'utilisateur mais aussi ses propres pratiques techniques.

** Le fait de faire appel à des services civiques pose la question de la création d'un nouveau problème technique et social. Le risque de croisement inter-services publics est important

***L'autonomie numérique peut être définie comme la capacité à savoir se faire aider par la technique (connaissances procédurales) et/ou savoir formuler sa demande avec précision à un professionnel. L'autonomie numérique doit favoriser la "capacité d'agir" par le